

RECOURS ET ORGANISATION DE LA FIN DE L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Madame, Monsieur,

La fin de l'année s'organisera de la façon suivante :

1. En juin :

Pour les élèves de 6^{èmes}, les résultats seront remis le vendredi 24/06/22 à 9h00.

Pour les élèves de 1^{ères} à 5^{èmes}, les bulletins seront remis le lundi 27 juin 2022 à **10h30**.

Le même lundi 27 juin 2022, une rencontre parents-professeurs aura lieu de **16h00 à 20h00**.

Une consultation des épreuves de juin sera possible sur place.

Si les parents ou l'élève majeur sont amenés à contester la décision du Conseil de classe (les recours ne concernent pas les examens de passage), ils remettront personnellement à Monsieur Deneufbourg, Directeur-adjoint, au Collège, une réclamation écrite comprenant une motivation précise, constituée d'un élément nouveau, supposé non pris en compte par le Conseil de classe précédent,

le mardi 28 juin 2022 de 09h00 à 12h00 ou le mercredi 29 juin 2022 de 8h à 11h.

Le jeudi 30 juin 2022, la décision prise suite à la procédure interne sera notifiée, par envoi recommandé, aux parents ou à l'élève majeur.

2. En septembre :

Les résultats de la deuxième session seront communiqués le mercredi 31 août 2022 de **14h00 à 16h00**. Pour les élèves de 6^{èmes}, les résultats seront communiqués le jeudi 1 septembre 2022 à **12h00**.

Si les parents ou l'élève majeur sont amenés à contester la décision du Conseil de classe (1^{ère} à 6^{ème}), ils remettront personnellement à Monsieur Deneufbourg, Directeur-adjoint au Collège, une réclamation écrite comprenant une motivation précise, constituée d'un élément nouveau, supposé non pris en compte par le Conseil de classe précédent,

Le lundi 5 septembre 2022 de 14h à 16h.

Le lundi 12 septembre 2022 au plus tard, la décision prise suite à la procédure interne sera notifiée, par envoi recommandé, aux parents ou à l'élève majeur.

3. Procédure de recours externe :

Les parents ou l'élève majeur qui auront épuisé les ressources de la procédure interne et qui ne se satisferaient pas de ses conclusions peuvent introduire le recours à l'adresse suivante :

**Conseil de recours de l'Enseignement Confessionnel
Bureau 1F140
Direction générale de l'enseignement obligatoire
Rue A. Lavallée, 1
1080 Bruxelles**

Espérant vous avoir informés au mieux, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Th. VANDERIJST
Directeur

Talon à remettre au surveillant-éducateur

N°

Monsieur et Madame.....

parents de.....classe de.....

ont pris connaissance de la circulaire « *Recours et organisation de la fin de l'année scolaire 2021-2022* ».

Date et signature :